

Convention cadre politique de la ville
Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse et Saint-Ouen (comme ville associée)

[Caractéristiques du territoire

Le territoire des huit communes regroupe 340 671 habitants (recensement 1999). L'intégration des populations immigrées s'inscrit comme une dimension permanente et transversale puisque 25 % de la population est étrangère. Socialement, la population présente des caractéristiques de précarité : le revenu moyen par habitant est compris entre 70 000 et 90 000 francs selon les communes, et le taux des ménages non imposés oscille entre 40 et 50 %. En 1998, le taux de chômage moyen sur ces villes atteint les 18,4 %. Le niveau de formation de l'ensemble de la population est relativement faible. Enfin, la part du parc social représente 53,26 % du total des logements.

Parmi les villes concernées par la convention cadre, cinq font partie de la communauté d'agglomération Plaine Commune (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Villetaneuse).

[Orientations stratégiques

– **Amélioration du cadre de vie**

- Favoriser le renouvellement urbain et la diversification de l'offre de logement (restructuration du patrimoine social, intervention sur les copropriétés dégradées, constructions nouvelles)
- Mettre en place une gestion urbaine de proximité et une restructuration des espaces publics
- Développer les transports en commun vers les quartiers prioritaires

– **Amélioration de la vie quotidienne**

- Améliorer l'accès aux services publics et commerces
- Favoriser la maîtrise de la langue (alphabétisation, lutte contre l'illettrisme, création de pôles permanents de remise à niveau, valorisation des compétences linguistiques)
- Faciliter l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs
- Réaffirmer la place des enfants et des jeunes dans la ville et apporter un soutien à la parentalité (partenariat avec l'Éducation nationale, médiation familiale et maisons des parents, recherche de synergie entre les dispositifs de protection de la jeunesse et de prévention spécialisée)
- Renforcer l'accès à la santé (accès aux soins, lutte contre le saturnisme)
- Développer des actions de solidarité
- Assurer la tranquillité publique dans le cadre du contrat local de sécurité (aide aux victimes, accès aux droits, police de proximité, sécurisation des bâtiments publics, des accès au logement, des caves et parking)
- Encourager la participation des habitants (soutien aux initiatives d'habitants et à la vie associative, recherche des modalités d'organisation des services publics favorisant la participation des habitants)

– Lier le développement économique et l’insertion

- Favoriser la revalorisation économique du territoire (s’inscrire dans une logique de filières pour rapprocher les entreprises et organismes de formation, valoriser les potentiels fonciers, encourager la création de très petites entreprises et le maintien des commerces de proximité)
- Harmoniser les politiques d’emploi et de formation afin de favoriser les liens entre les recrutements locaux et les retombées locales du développement (favoriser l’accompagnement individualisé vers l’emploi, diversifier les offres de formations, soutenir la création des structures d’insertion par l’économique, renouer les liens entre le monde économique et les décideurs politiques, intégrer systématiquement des chantiers écoles dans les travaux engagés dans le cadre de la politique de la ville).